Fonds de développement régional FEDER: orientations des actions innovatrices pour la période 2000-2006

2000/2270(COS) - 22/11/2000

La commission a adopté le rapport de Helmut Markov (GUE/NGL, D). Bien qu'elle accueille favorablement, de manière générale, les propositions de la Commission, elle regrette l'approche choisie, qui prévoit que la mise en ouvre du financement par les autorités nationales et régionales se fasse par programme plutôt que par projet. Abandonner la possibilité, prévue pour les Fonds structurels, d'établir des liens directs entre responsables locaux et régionaux des projets et l'Union européenne constitue un abandon de plus-value européenne, une perte en ce qui concerne la visibilité et la proximité par rapport aux citoyens. L'abandon des partenariats transnationaux réduirait trop fortement les échanges européens d'innovations et la commission demande par conséquent que l'on continue à soutenir les partenariats locaux et régionaux dans le cadre du programme. Enfin, elle souligne que, eu égard à l'importance des actions novatrices du point de vue du développement régional, la dotation de 400 millions d'euros pour sept ans représente le minimum absolu.